

Munitions et armes à feu pour la chasse et le tir sportif : l'Autorité autorise sans conditions la reprise de Sofisport par FN Browning Group

Publié le 25 juillet 2025

Le 25 juin 2025, la société FN Browning Group (FNBG) a notifié à l'Autorité de la concurrence l'opération consistant en la prise de contrôle de Sofisport.

Les parties à l'opération

Le groupe belge FNBG est spécialisé dans la fabrication et la distribution d'armes à feu et de munitions destinées aux forces armées et aux forces de l'ordre ainsi que de munitions métalliques pour la chasse au gros gibier et le tir sportif. De manière marginale, il distribue des munitions non métalliques (cartouches) utilisées principalement pour la chasse et dans certaines disciplines de tir sportif.

La société française Sofisport est un acteur majeur de la fabrication de cartouches pour la chasse et le tir sportif, qu'elle produit pour des fournisseurs concurrents (cartouches en marque blanche) ou pour son propre compte (cartouches de marque) en vue de leur distribution. Elle fabrique et fournit également des composants de cartouches qu'elle utilise pour sa propre production ou qu'elle revend à des fabricants concurrents. Enfin, elle distribue, à titre accessoire, des munitions métalliques et des armes à feu pour la chasse et le tir sportif.

Les marchés concernés

C'est la première fois que l'Autorité a été amenée à examiner le secteur des munitions et des armes à feu. Elle a défini les marchés suivants s'agissant de munitions et d'armes à feu à usage civil, pour la chasse et le tir sportif : la fabrication de cartouches sous marque blanche, la distribution en gros de cartouches de marque, de munitions métalliques et d'armes à feu (carabines, fusils et armes de poing).

L'Autorité a pu écarter tout risque d'atteinte à la concurrence

A l'issue d'une instruction qui a conduit à consulter les acteurs du marché, l'Autorité n'a pas identifié de risque anticoncurrentiel sur les marchés sur lesquels les deux entreprises se concurrencent, à savoir les marchés de la distribution en gros de cartouches de marque, de munitions métalliques à usage civil ainsi que des armes à feu à usage civil, en raison des parts de marché limitées de la nouvelle entité ou de la faible addition de parts de marché résultant de l'opération.

L'Autorité a également examiné les effets verticaux de l'opération liés aux activités des parties eu égard, d'une part, à la présence de Sofisport sur le marché de la fabrication des cartouches en marque blanche et d'autre part, aux activités actuelles et à venir de Sofisport et FNBG en matière de distribution en gros de cartouches de marque. L'instruction a néanmoins permis d'écarter tout risque de voir les concurrents des parties, qui ne produisent pas leurs propres cartouches, privés d'un accès à ceux-ci compte tenu principalement de la présence d'autres opérateurs concurrents de dimension internationale sur le marché de la fabrication des cartouches en marque blanche. De même tout risque de verrouillage du marché vis-à-vis des concurrents de Sofisport dans la production de cartouches en marque blanche peut être écarté, compte tenu de la présence limitée de FNBG sur le marché de la distribution en gros de cartouches de marque et du fait que Sofisport est déjà le fournisseur de FNBG avant l'opération.

Enfin, l'Autorité a écarté tout risque d'effets conglomeraux liés à la mise en œuvre, par la nouvelle entité, d'une stratégie d'offre groupée en combinant les armes à feu à usage civil et les munitions métalliques ou non métalliques

compte tenu notamment du poids limité des parties sur les marchés concernés et de l'absence de levier commercial associé à une telle offre. En effet, l'interopérabilité entre les armes et les munitions, garantie par la standardisation des calibres, ainsi que l'indépendance des comportements d'achat des consommateurs finaux, confirment l'absence d'incitation pour les parties à adopter une telle stratégie.

À l'issue de son analyse concurrentielle, l'Autorité a donc autorisé l'opération sans conditions.

DÉCISION 25-DCC-172 DU 25 JUILLET 2025

[Lire le texte intégral](#)

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Sofisport par la société FN Browning Group.

Contact(s)

Maxence Lepinoy
Chargé de communication,
responsable des relations avec les
médias

06 21 91 77 11

[Contacter par mail](#)